

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 967

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière au Canton d'Orford, afin de publier le *Règlement numéro 967*.

En effet, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil municipal du Canton d'Orford a adopté le règlement suivant :

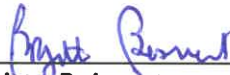
**« Règlement numéro 967  
concernant la citation du site d'Orford musique à titre de site patrimonial »**

Le titre du règlement résume bien son objet. Ce règlement a pour but de citer le site d'Orford Musique comme site patrimonial.

Tous les intéressés peuvent consulter le *Règlement numéro 967* au bureau municipal, situé au 2530, chemin du Parc à Orford, pendant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi ou sur le site Internet à [www.canton.orford.qc.ca](http://www.canton.orford.qc.ca).

Le *Règlement numéro 967* est entré en vigueur le 10 juin 2022 conformément à l'article 134 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Donné à Canton d'Orford, le 16 septembre 2022.



Brigitte Boisvert, avocate  
greffière